

# Un développement durable...



# ...peut-il ne pas être inclusif?

Mémoire de Kéroul présenté lors des auditions publiques de la  
**Commission des transports et de l'environnement**

Portant sur le projet de

***Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020***

Montréal, le 9 février 2015.

## POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET SANS OBSTACLE

La notion du développement durable est maintenant bien implantée au Québec. C'est une réussite qui contribue à la bonne réputation internationale du Québec.

Comme en témoigne la définition retenue dans le document présentant la Stratégie gouvernementale, la philosophie du développement durable ne se limite pas aux aspects strictement environnementaux mais couvre également le respect de la population locale et les mesures de précaution à l'égard des futures générations.

**Définition :**

*Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.*

Alors, et c'est la l'essence de notre mémoire, nous posons la question :

### 1- Un développement durable peut-il ne pas être inclusif?

Pour nous la réponse est claire: un développement qui ne respecte pas une part importante de la population actuelle et de celle à venir ne peut pas être qualifié de durable.

Le développement durable implique des projets tournés vers le futur et ouverts à tous, autrement dit, des projets qui ne comportent pas d'obstacle à leur accès pour les personnes handicapées.

Le document intitulé **La Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020** n'est évidemment pas en contradiction avec ce principe. Nous adhérons à la vision qui y est présentée :

**Vision :**

*Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision.*

Ce que nous reprochons au document, toutefois, est de ne pas dire clairement les choses et de ne pas s'engager ouvertement à ce que tous les nouveaux projets de nature publique, toutes les nouvelles infrastructures, tous les nouveaux établissements appelés à accueillir le public et que nous réaliserons au Québec, ce qui inclut les travaux de remise à niveau de nos actifs actuels, devront être conçus sans obstacle et avec cette préoccupation d'accessibilité universelle.

Kéroul a déjà interpellé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur cette question. Le 27 avril 2010, le sous-ministre adjoint au développement durable répondait à Kéroul :

*« Votre recommandation de bien intégrer ce concept (l'accessibilité universelle) à la Stratégie gouvernementale de développement durable lors de sa révision en 2013-2015 comme élément constituant d'une orientation pour accroître la participation des personnes à capacité restreinte aux activités de loisir, de tourisme et de culture sera bien considérée. »* (Voir la lettre à l'Annexe 1)

Fort de cet engagement, nous avons été déçus de ne retrouver aucune mention à l'égard du concept de l'accessibilité universelle dans ce projet de stratégie. On fait bien mention de services de transport collectifs « universellement accessibles » (objectif 7.1), mais c'est tout. Pas une seule fois on utilise l'expression « personnes handicapées ».

## **2- Peut-on considérer des sous-entendus comme des engagements ?**

On peut arguer que le respect des personnes handicapées est inclus dans le volet social de la Stratégie (voir les enjeux 2 et 4) et qu'il va de soi dans une telle politique publique d'un bon gouvernement doté d'un « *leadership d'animation et d'action* » exemplaire.

### **Enjeu 2 : L'action responsable : (extraits)**

*L'adoption de pratiques qui sont à la fois viables sur le plan économique et responsables sur le plan social et environnemental contribue au développement social et à la prospérité du Québec. Dans ce contexte, l'administration publique doit faire preuve de leadership et promouvoir l'action responsable dans les MO et auprès de la population. Repenser la façon de produire et de consommer pour réduire la pression exercée sur l'environnement, reconnaître les entreprises et les organisations de la société qui agissent pour le mieux-être des communautés, utiliser les ressources naturelles avec le souci de préserver la biodiversité, aménager le territoire et développer les modes de transport d'une façon responsable en vue de soutenir la vitalité des collectivités, comptent parmi les voies d'actions retenues dans la Stratégie 2015-2020.*

### **Enjeu 4 : L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions**

*La participation des personnes âgées au développement durable du Québec est une richesse et leur expérience peut être partagée avec les autres générations.*

À cet argumentaire, nous répondons qu'il y a peu d'engagement dans les sous-entendus et que ce que l'on ne nomme pas passe sous le tapis des politiques publiques : on a tendance à oublier les sous-entendus des engagements publics.

### 3- Le Québec vieillit. Les incapacités augmentent.

Il nous faut souligner le lien entre le vieillissement de la population et l'augmentation des incapacités des personnes. Selon le Conseil des aînés, le vieillissement impactera progressivement le Québec de la façon suivante <sup>1 2</sup>:

- Augmentation du nombre de personnes âgées présentant des incapacités de plus en plus sévères;*
- Amélioration de condition financière des aînés;*
- Nouvelles générations d'aînés auront peu de choses en commun avec les générations précédentes.*
- Augmentation dans les municipalités à forte et à moyenne densité;*
- Diminution dans les municipalités à faible densité de population;*
- Augmentation dans les régions centrales;*
- Diminution dans les régions éloignées;*
- Augmentation dans les MRC de villégiatures;*
- Diminution dans les MRC rurales.*
- Augmentation importante de la clientèle aînée qui représentera éventuellement la clientèle qui connaîtra la plus forte hausse pour le transport en commun et le taxi;*
- Une nécessaire formation des intervenants du transport en commun et du taxi, adaptée aux besoins de la clientèle âgée (démence, mobilité réduite, etc.);*
- Des véhicules adaptés aux besoins de la clientèle âgée, souvent à mobilité réduite.*

La génération qui vieillit, les baby-boomers, aura un impact significatif sur le marché des consommateurs. En 2017, les consommateurs de 50 ans et plus contrôleront l'économie pour la première fois dans l'histoire; en 2015, les baby-boomers américains représenteront 40% des dépenses<sup>3</sup>. Les *baby-boomers* se sont toujours mobilisés pour faire valoir leurs droits. Préparons-nous, voici un troisième âge revendicateur:

*« (...) Même si l'heure de la retraite a sonné, ils sont toujours déterminés à bousculer les règles établies. Ils ont bien l'intention de redéfinir la retraite, de changer l'image préconçue de la vieillesse ainsi que tous les préjugés et les comportements qui l'accompagnent. »<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> Les observations du Conseil des aînés sont reproduites de façon plus complète à l'Annexe 2 du présent mémoire.

<sup>2</sup> Kéroul est heureux du soutien apporté au présent mémoire par la FADOQ. Voir à cet effet la lettre d'appui à l'annexe 4.

<sup>3</sup> MCKINSEY & COMPANY. (2007). *McKinsey Quarterly*.

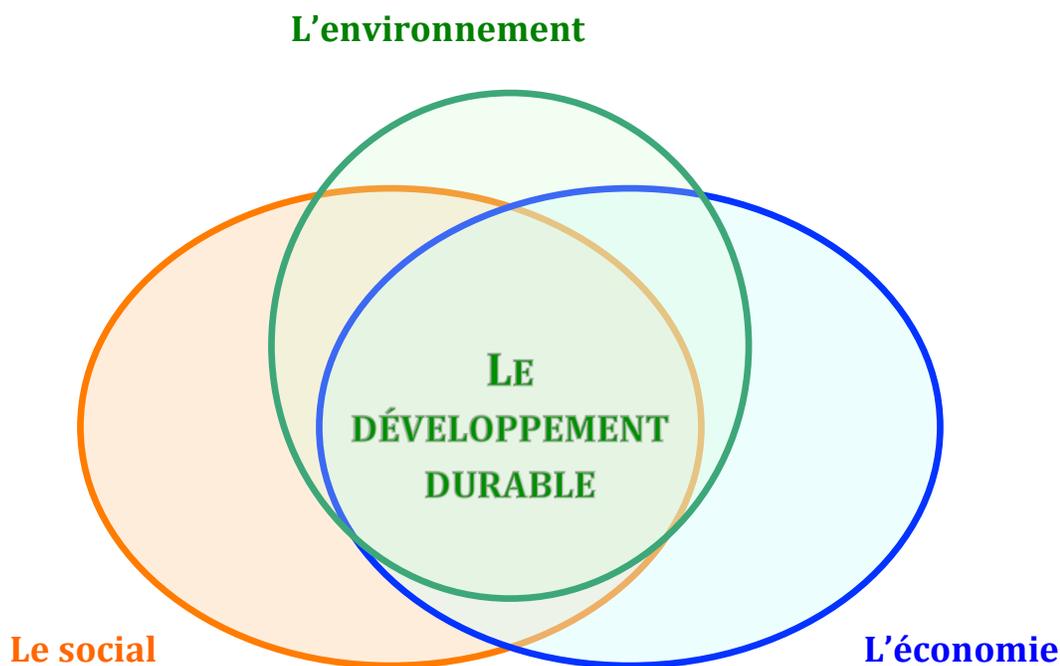
<sup>4</sup> LALIBERTÉ, Michèle. (2011). *Après le flower power, voici le boomer power!* Réseau de veille en tourisme. (<http://veilletourisme.ca/2011/07/11/apres-le-flower-power-voici-le-boomer-power/>)

#### 4- Le citoyen au cœur de nos actions

Quel est l'objet central de toute stratégie de développement durable : l'économie, le social ou l'environnement ? Bien évidemment l'une de ces dimensions ne va pas sans l'autre dans le concept du développement durable.

#### Figure 1 :

Le schéma classique des trois piliers du développement durable.



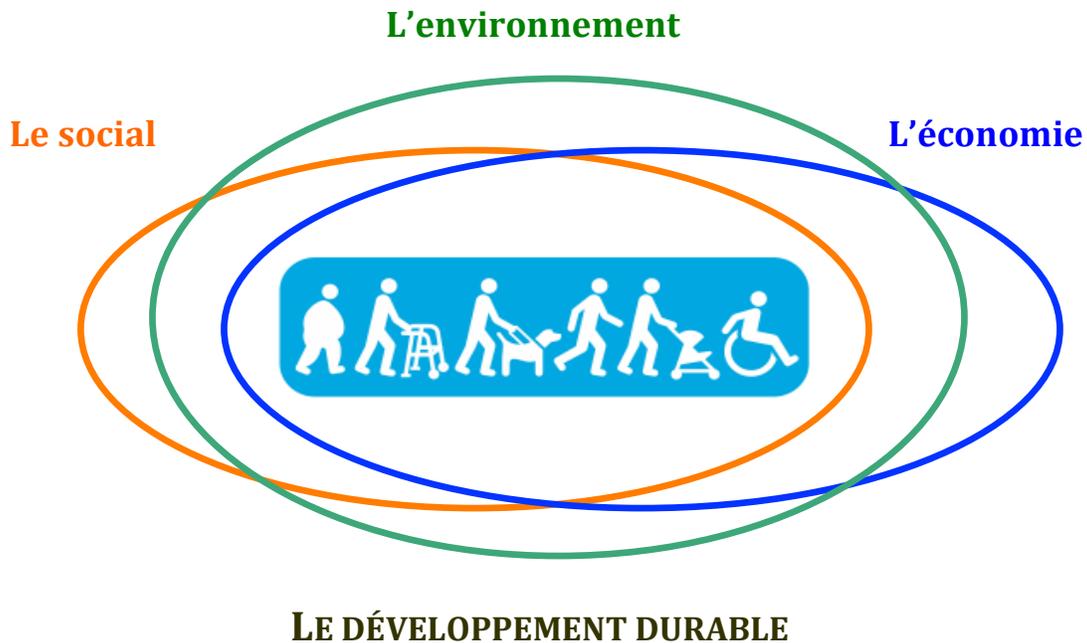
Mais n'est-ce pas le citoyen, présent et futur, qui est au centre de ce concept ?

Comme nous l'avons indiqué en introduction, le Québec a une réputation internationale enviable en matière de développement durable. Aussi ne devrions-nous pas nous démarquer par une stratégie de développement durable qui privilégie clairement ses citoyens -les Québécois d'aujourd'hui et de demain- comme le centre et l'objet de toutes nos interventions?

À cet effet, nous vous proposons, à la Figure 2, un nouveau schéma représentatif du développement durable centré sur le citoyen.

## Figure 2 :

Les citoyens, présents et futurs, au centre du développement durable du Québec



Plaçant le citoyen au cœur de sa stratégie, on ne pourra pas exclure qui que ce soit de nos préoccupations et de nos interventions de telle sorte que les personnes handicapées ne seront pas laissées pour compte. Les autres enjeux identifiés dans la Stratégie seraient donc relus avec ce nouveau centre d'intérêt. Par exemple, les entreprises pourraient être interpellées pour qu'elles facilitent l'accès des personnes handicapées à leurs établissements commerciaux ou d'affaires comme le fait déjà l'Ontario<sup>5</sup>.

### **Activité incontournable 4**

#### **Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises du secteur privé**

*Les MO qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion d'entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable en lien avec le plan d'accompagnement-conseil1 des entreprises du secteur privé. Voir l'objectif 2.1 titré « Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables ».*

<sup>5</sup> L'Ontario a démontré un leadership exemplaire en adoptant en 2005 une loi claire et sans équivoque. L'Accessible Ontario Disability Act prévoit que tous les édifices qui accueillent le public devront être accessibles aux personnes handicapées en 2025. Cette loi oblige également les entreprises à évaluer leur capacité d'accueil et les services qu'elles offrent à cette clientèle.

## **5- PENSER GLOBALEMENT : l'inclusion des personnes handicapées fait partie du développement durable selon les instances internationales**

Le lien entre le développement durable et l'inclusion des personnes handicapées fait partie du discours et des engagements des instances internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies qui a inclus cette préoccupation dans sa réflexion sur la reformulation des Objectifs du Millénaire pour l'après 2015. Voici quelques constats :

Trop souvent on a limité les principes du développement durable aux seuls aspects de l'environnement physique, et oublié le respect de nos concitoyens les plus vulnérables. L'ONU le reconnaît dans un rapport récent portant sur la participation du public dans la réflexion sur le développement durable :

*« Not surprisingly, organizations participating in the CSD (Commission on Sustainable Development) were disproportionately focused on the environmental sector. The CSD failed to attract consistent participation from organizations working on economic and financial issues, particularly in its later years. »* (Adams & Pingot, 2013, p. 18.)

Le préambule de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* souligne *«qu'il importe d'intégrer la condition des personnes handicapées dans les stratégies pertinentes de développement durable »*. (Paragraphe g)

Le président de la 6e session de la *Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Monsieur Macharia Kamau, reprenait cet engagement dans son discours d'ouverture du 17 juillet 2013 : *« Le développement durable n'est pas et ne sera pas possible sans considérer les personnes handicapées et leur participation dans tout son processus. »* (ONU 2013). Cette déclaration est d'autant plus significative que Monsieur Kamau est le co-président du Groupe de travail de l'ONU sur les Objectifs du Développement durable. Et il poursuivait :

*« I have promised myself that I will champion this issue in the context of the Open Working Group set up by the General Assembly to deal with Sustainable Development goals. »*

Le Rapport du Groupe de travail de l'ONU sur les objectifs de développement durable publié le 12 août 2014 propose des mesures d'accessibilité en conformité avec l'objectif no 11 et cible en particulier le milieu municipal: *«Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. »*

Enfin, en décembre 2014, le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Ban Ki-moon, déclarait dans son rapport « *The road to dignity* »<sup>6</sup> qu'il ne faut laisser personne de côté dans une démarche de développement durable :

*51. All voices have demanded that we leave no one behind, ensuring equality, non-discrimination, equity and inclusion at all levels. (Nous soulignons.) We must pay special attention to the people, groups and countries most in need. This is the century of women: we will not realize our full potential if half of humanity continues to be held back. We need to include the poor, children, adolescents, youth and the aged, as well as the unemployed, rural populations, slum dwellers, persons with disabilities, indigenous peoples, migrants, refugees and displaced persons, vulnerable groups and minorities*

## **6- AGIR LOCALEMENT : le milieu municipal, là où tout se conjugue**

Le milieu municipal est celui où se conjuguent les dynamiques sociales, économiques et environnementales :

*« Les villes sont des acteurs incontournables du développement économique et du développement social. Elles font bouger les jeunes, luttent contre la pauvreté, accueillent les immigrants, combattent la solitude chez les aînés. Elles gèrent les déchets, les eaux usées, le recyclage, le compostage, l'eau potable. Elles sont les principales diffuseuses de culture. Elles sont la source principale de l'offre en sports et en loisirs. Elles sont (ou devraient être) des partenaires de tous les instants du monde de l'éducation, du CPE à l'université. »<sup>7</sup>*

La municipalité est le niveau d'autorité le plus près du citoyen, celui qui influence le plus son milieu et sa qualité de vie.

C'est là que se concentrera la croissance démographique des prochaines décennies. La population mondiale vit dans les zones urbaines dans une proportion de 54% en 2014; ce pourcentage atteindra 66 % en 2050<sup>8</sup>. Voilà qui en fait des acteurs de premier ordre dans la mise en œuvre des principes du développement durable et de l'inclusion des citoyens :

*« As the world continues to urbanize, sustainable development challenges will be increasingly concentrated in cities »<sup>9</sup>. (Nous soulignons)*

---

<sup>6</sup> Ban Ki-moon, *The Road to dignity by 2030 : ending poverty, transforming all lives and protecting the planet*, Synthesis report of the Secretary-General on the post-2015 sustainable development agenda, United Nations Sixty-ninth session, New York, December 4, 2014. (Follow-up to the outcome of the Millennium Summit)

<sup>7</sup> Pednaud-Jobin, Maxime, Maire de Gatineau, « 2015, l'année des villes ? », dans *La Presse*, Montréal, 2 février 2015, page A 11.

<sup>8</sup> UN, *World Urbanization Prospects 2014*; page 1. (<http://esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf>)

<sup>9</sup> Idem.

Comme en témoigne l'objectif « *que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* » que s'est fixé le Groupe de travail de l'ONU sur les objectifs de développement durable, ce sont les villes qui devront affronter les plus grands défis de développement. Ce Groupe de travail se fixe en outre les sous-objectifs suivants :

*11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et moderniser les bidonvilles*

*11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière étant accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées*

*11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays*

*11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs (nous soulignons).*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reconnaît explicitement le rôle important des municipalités dans le développement durable dans la documentation mise à leur disposition pour sensibiliser à cette démarche<sup>10</sup>. Les principes mis de l'avant sont inspirants (Municipalité équitable et solidaire, conviviale et inclusive), mais encore une fois on ne nomme pas spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées comme un élément de réflexion et d'action incontournable dans une démarche de développement durable. Comment le reprocher au MAMOT alors que le ministère responsable du Développement durable ne fait pas ce lien entre l'accessibilité des lieux publics et des édifices qui accueillent le public et le développement durable ?

Comme nous l'avons vu précédemment avec les prévisions du Conseil des aînés, la croissance démographique n'aura pas un impact uniforme dans le monde municipal, certaines municipalités, par la concentration de leurs services et leur qualité de vie, attireront de nouveaux citoyens alors que d'autres poursuivront leur cycle de dévitalisation.

Dans ce contexte, les municipalités qui offriront la meilleure qualité de vie et qui porteront une attention particulière au bien être de tous leurs citoyens seront mieux positionnées pour consolider leur croissance et leur assiette fiscale.

---

<sup>10</sup> Pour l'avenir de ma communauté, <http://www.municipalitedurable.gouv.qc.ca/>

## 7- Le soutien à la mobilité durable oublie le chaînon manquant du cocktail transport

La Stratégie entend soutenir la mobilité durable. On mentionne que :

*L'accroissement de l'accessibilité aux pôles d'activités se réalisera, entre autres, par un aménagement du territoire favorable aux transports collectifs et actifs, en améliorant l'offre de services en transports collectifs universellement accessibles, en soutenant le transport actif ainsi qu'en favorisant par divers moyens (mesures incitatives, stratégies de communication, etc.) le recours à ces modes de transport.*

Nous sommes heureux de cette préoccupation de développer des transports collectifs universellement accessibles. Nous remarquons toutefois l'absence de réflexion quant au transport par taxi qui s'avère un ingrédient incontournable du *cocktail transport*<sup>11</sup>.

Au même titre que pour la population en général, le taxi est un service de transport indispensable pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées. Comme l'indiquait le Conseil des aînés, ce besoin ne cessera de s'accroître au cours des prochaines années. L'absence de taxis accessibles dans certains territoires du Québec et les difficultés à y avoir recours est caractéristique de l'absence de ce chaînon essentiel dans la chaîne de transport des personnes.

Kéroul soumet que toutes et chacune des entreprises qui assurent la répartition des courses de taxi devraient avoir l'obligation d'offrir un service de taxi accessible de façon équivalente à son offre générale de service. Cette position est conforme aux recommandations édictées par la *Conférence européenne des ministres des Transports*.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> L'expression « cocktail transport » englobe l'ensemble des modes de transports actifs ou motorisés qui, dans leur ensemble, constituent une alternative à la possession et à l'utilisation de l'automobile « solo ». Il est généralement plus économique d'utiliser le transport en commun, de prendre des taxis et de louer occasionnellement une automobile que d'en posséder une.

<sup>12</sup> Kéroul, Les personnes handicapées doivent bénéficier d'un service de taxi équivalent à celui offert à l'ensemble de la population, document soumis aux membres du Conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, Montréal 19 juin 2014, 33 pages.

## 8- Conclusion et recommandations :

Considérant :

- Le vieillissement de la population du Québec;
- Le fait que les incapacités augmentent avec l'âge;
- Le fait que la nouvelle génération des personnes âgées s'avérera plus à l'aise financièrement et plus au fait de ses droits que les générations précédentes;
- Les droits des personnes handicapées reconnus par l'Assemblée nationale du Québec par sa *Charte des droits et libertés de la personne* et sa *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, de même que par la *Convention relative aux droits de la personne* de l'ONU à laquelle le Canada a adhéré;

Nous recommandons en conséquence :

- 1) **Que le citoyen soit clairement positionné au cœur de la Stratégie de développement durable du Québec;**
- 2) **Que la Stratégie prenne position clairement à l'effet qu'un développement durable doit prendre en compte l'accessibilité des lieux et bâtiments pour les personnes handicapées;** tout nouveau projet accueillant le public doit être conçu et réalisé pour qu'il soit accessible;
- 3) **Que la mobilité durable doit inclure le taxi comme élément essentiel du cocktail transport, tout particulièrement pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées.** Aussi, faudrait-il réglementer l'offre de service de taxis accessibles à toutes les entreprises annonçant un tel service de transport.

L'objectif que nous devrions nous donner est de léguer aux générations futures :

**« Un monde pour tous »**

Ainsi pourrons-nous mettre en œuvre cette devise, à l'effet qu'au Québec, dorénavant, dans les projets que quiconque réalise :

***Ce qui n'est pas accessible n'est pas acceptable.***



André Leclerc,  
Président-directeur général



Isabelle Ducharme,  
Présidente du conseil d'administration

# Annexe 1 : Lettre du sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs

Québec

Bureau de la sous-ministre

Le 27 avril 2010

Monsieur André Leclerc  
Président-directeur général  
Kéroul  
4545, avenue Pierre-De Coubertin,  
Montréal (Québec) H1V 3R2

Monsieur le Président-directeur général,

Madame Madeleine Paulin, sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a porté à mon attention la demande que vous lui avez faite le 22 mars 2010 concernant le lien à faire entre le développement durable et l'accessibilité universelle, suite aux échanges de la dernière Réunion interministérielle sur l'accessibilité du tourisme et de la culture aux personnes à capacité restreinte.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui comporte neuf (9) orientations, inclut des préoccupations d'intégration sociale à l'intérieur de son orientation « *Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques* ». On y retrouve notamment l'énoncé suivant : « *Le gouvernement estime aussi qu'il importe de soutenir l'intégration en emploi des personnes immigrantes, des membres de communautés culturelles et des personnes à capacité restreinte* ».

Aucun des objectifs actuels de la Stratégie n'est adressé spécifiquement pour améliorer l'accès au tourisme et à la culture aux personnes à capacité physique restreinte. Deux objectifs de la Stratégie peuvent concourir cependant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant une ou des incapacités physiques, soit l'objectif 26 « *Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » et l'objectif 29 « *Soutenir les initiatives de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail* ». D'ailleurs, l'un des indicateurs de suivi de la Stratégie pour l'objectif 26 est libellé de la façon suivante : « *Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logements pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique* ».

...2

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3860  
Télécopieur : (418) 646-5883  
lepoint.gaudreau@mddep.gouv.qc.ca  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Le concept d'accessibilité universelle que vous portez à notre attention est intéressant. Il pourrait déjà être considéré par plusieurs comme un élément de la prise en compte de l'un des seize (16) principes qui supportent l'application de la Loi sur le développement durable, soit « *Équité et solidarités sociales* ».

Votre recommandation de bien intégrer ce concept à la Stratégie gouvernementale de développement durable lors de sa révision en 2013-2015 comme un élément constituant d'une orientation pour accroître la participation des personnes à capacité restreinte aux activités de loisir, de tourisme et de culture sera bien considérée.

D'ailleurs, la définition du développement durable en vertu de la Loi sur le développement durable s'énonce comme suit : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » et qui s'appuie sur une « *vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* ». Cette définition est très inclusive en laissant place aux concepts ou façons de faire qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Veillez agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre adjoint au  
développement durable,



Léopold Gaudreau

REÇU LE

30 AVR. 2010

## **Annexe 2 :**

### **Perspectives sociétales du vieillissement de la population du Québec**

Nous reprenons ici les principaux impacts du vieillissement de la population du Québec qu'avançait le Conseil des aînés du Québec lors d'une présentation en 2010<sup>13</sup>.

Nous soulignons certains de ces impacts :

#### **Impacts généraux :**

- Augmentation importante du nombre de personnes âgées et très âgées;
- Augmentation du nombre de personnes âgées présentant des incapacités de plus en plus sévères;
- Augmentation du besoin de services, dont les services de transport;
- Nécessité d'adapter les services aux besoins de la clientèle (problèmes de mobilité et démence);
- Amélioration de condition financière des aînés;
- Nouvelles générations d'aînés auront peu de choses en commun avec les générations précédentes.

#### **Impacts au niveau des municipalités :**

- Augmentation dans les municipalités à forte et à moyenne densité;
- Diminution dans les municipalités à faible densité de population;
- Augmentation dans les régions centrales;
- Diminution dans les régions éloignées;
- Augmentation dans les MRC de villégiatures;
- Diminution dans les MRC rurales.

#### **Particularités pour Montréal**

- Forte concentration de personnes âgées;
- Proportion importante de personnes âgées d'origines ethniques diverses avec des habitudes de vie différentes;
- Coût du logement plus élevé qu'ailleurs au Québec;

---

<sup>13</sup> Gagon, Daniel, gérontologue, Conseil des aînés, Atelier de consultation, Projet d'orientations stratégiques triennales et Priorités d'actions 2011-2013, SPVM, Montréal, 13 mai 2010 (diaporama, 29 pages.)

- Habitudes de déplacements différentes des autres régions (Auto, transport en commun, métro, etc.);
- Circulation automobile importante;
- Beaucoup de déplacements piétonniers donc risques d'accidents piétonniers élevés.

**Impacts sur le transport en commun et le taxi :**

- Augmentation importante de la clientèle aînée qui représentera éventuellement la clientèle qui connaîtra la plus forte hausse pour le transport en commun et le taxi;
- Une nécessaire formation des intervenants du transport en commun et du taxi, adaptée aux besoins de la clientèle âgée (démence, mobilité réduite, etc.);
- Des véhicules adaptés aux besoins de la clientèle âgée, souvent à mobilité réduite;
- Une offre de services adaptée au niveau des territoires et des habitats;
- Une adaptation des services aux territoires à forte, moyenne et faible densité de population (taxibus, transport organisé, offre de services en résidences, etc.).

## Annexe 3 : Kéroul?

Kéroul est un organisme à but non lucratif dédié au développement de l'accessibilité du tourisme pour les personnes à capacité physique restreinte.

Fondé en 1979 par André Leclerc qui en est toujours le président-directeur général, Kéroul est reconnu par le ministère du Tourisme du Québec depuis 1987 comme son interlocuteur privilégié en matière d'accessibilité.

Les principales activités de Kéroul :

- 1) L'évaluation et la certification de l'accessibilité des établissements touristiques; les certifications délivrées par Kéroul sont les seules reconnues et publiées par le Ministère et par les Associations touristiques régionales;
- 2) La formation du personnel : plus de 25 000 personnes formées à l'accueil des personnes handicapées via le cours *Service complice*;
- 3) La diffusion de l'information, notamment par le biais de *La Route Accessible* qui s'est méritée le *Prix Ulysse* décerné par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
- 4) Une représentation auprès des instances décisionnelles pour faire avancer la cause de l'accessibilité pour les personnes handicapé.es dans les établissements ou services touristiques, culturels ou de transport.

Kéroul réalise bien évidemment son mandat au Québec. Mais l'originalité de sa démarche, la pérennité de ses outils et interventions et la longévité de l'organisme lui apportent un rayonnement international. Voici à cet égard quelques-unes des réalisations de niveau international de Kéroul :

- ❑ Conférencier invité par l'ONU lors du *Forum sur le tourisme et le développement durable pour tous*, organisé dans le cadre du *Global South-South Development Expo* tenu au siège de l'Organisation des États américains (Washington, novembre 2014);
- ❑ Organisateur du premier *Sommet mondial Destinations pour tous* tenu à avec la participation de nombreuses organisations internationales parmi lesquelles notons : l'ONU, l'OMT, l'OACI, l'IATA, l'ENAT, l'OITS, et l'IATR (Montréal, octobre 2014);
- ❑ Membre de la *Fondation Design For All* et représentant de la Fondation pour les Amériques; cette fondation de réputation internationale est basée à Barcelone;
- ❑ Conférencier invité lors du Congrès annuel de l'*International Association of Transportation Regulators* (IATR) afin de présenter le point de vue de Kéroul sur le projet de réglementation modèle de l'IATR sur la disponibilité du service de taxi accessible (Nouvelle-Orléans, septembre 2014);

- ❑ Conférencier invité par l'ONU lors du *Forum Development Framework and Disability. Making Development Real for All* (New York 20 juillet 2013);
- ❑ Conférencier invité lors du *2<sup>e</sup> Congrès international de l'OMT sur l'Éthique et le Tourisme* (Quito, 2012);
- ❑ Conférencier invité lors des Congrès internationaux *Turismo para Todos* de la Fondation ONCE (Espagne, 2010 et 2013);
- ❑ Récipiendaire du *Prix Ulysse* de l'OMT (Portugal, 2011);
- ❑ Conférencier lors de la conférence du *COMOTRED* (Shanghai, 2010);
- ❑ Membre du comité organisateur de la *Conference on Mobility and Transport for Elderly and Disabled Persons, Transed 2007* (Montréal, 2007) ;
- ❑ ONG accréditée pour la Conférence des États partis à la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* de l'ONU;
- ❑ Organisme inscrit parmi les *UN Experts on Disability-Inclusive Development* et dans la *UNDESA Civil Society Database*;
- ❑ Membre de *l'European Network for Accessible Tourism* (ENAT);
- ❑ Réalisation d'un mandat d'étude pour l'APEC (*Asia-Pacific Economic Development*) portant sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité au tourisme pour les voyageurs à capacité physique restreinte (2004).

## Annexe 4 : Lettre d'appui de la FADOQ

Montréal, le 6 février 2015



**Sujet : Appui au mémoire de Kéroul présenté à la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisé 2015-2020**

Par la présente, le Réseau FADOQ appuie les revendications de l'organisation Kéroul, présentées dans leur mémoire déposé devant la Commission des transports et de l'environnement.

Depuis près de 45 ans, le Réseau FADOQ défend les intérêts de ses membres qui se chiffrent aujourd'hui à plus de 360 000. Nous considérons que le bouleversement démographique que vit le Québec doit faire l'objet d'une réflexion nationale quant aux impacts à courts, moyens et longs termes sur les structures et infrastructures de la société.

Le Réseau FADOQ se porte comme fervent défenseur de l'accès universel et du développement durable tels que défini dans le mémoire de Kéroul.

Il est important de considérer que les aînés du Québec doivent avoir des services de proximité adéquats notamment en matière de transport tant en région qu'en zone urbaine. Qui plus est, nous considérons que les certifications municipales MADA devraient insister sur cette exigence de manière à contribuer aux efforts en matière de maintien à domicile.

L'offre de service en matière de transport accessible et durable - faisant ici référence tant à l'offre qu'à l'accessibilité matérielle - doit être une priorité clairement définie dans la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020.

En deuxième lieu, l'autonomie des aînés relève d'une capacité à se mouvoir de manière à pourvoir à ses besoins, et ce, le plus longtemps possible. En ce sens, nous appuyons particulièrement la demande de Kéroul à ce que la stratégie nationale exige d'adapter ou de rendre accessible tout lieu et bâtiment.

Il nous faut considérer que ces orientations gouvernementales auront également un impact sur les générations futures qui se verront davantage sensibilisées au principe d'accessibilité universelle et pourront à leur tour bénéficier de mesures établies par une société ouverte, accessible et à l'écoute des besoins de ses citoyens.

Nous réitérons le moto de Kéroul voulant que « Ce qui n'est pas accessible n'est pas acceptable. »

Merci de prendre notre appui en considération dans l'élaboration des nouvelles politiques publiques visant les principes d'accessibilité universelle et de développement durable pour le Québec.

Cordialement,  
  
Maudrice Dupont  
Président du Réseau FADOQ